

Plan de lutte contre l'immigration irrégulière

Quelques observations en vue d'une lecture (à l'usage des équipes diocésaines de la Pastorale des Migrants)

Présenté comme un préalable à une politique d'immigration, dans des termes qui laissent entrevoir des objectifs de politique interne, ce plan est, une fois de plus, l'expression d'une politique connue et que les derniers développements ne font que renforcer. Les graves conséquences de ces annonces et de cette politique sont toujours supportées par les mêmes : ceux qui les subissent, les personnes en situation irrégulière, et aussi tous ceux et celles qui les accompagnent, les défendent et les protègent.

Le plan annoncé, le 11 mai 2005 :

- **Renforce**, une fois encore, **les mesures de vigilance et de contrôle des étrangers et de leurs proches**, fussent-ils français : création de fichiers des visas et des attestations d'accueil ; instauration de visas et de titres de séjour photométriques ; difficultés pour enregistrer les mariages contractés à l'étranger par des ressortissants français.

- **Fait l'impasse** sur la situation de milliers de personnes qui ne sont ni expulsables ni régularisables ou qui, malgré leur proximité avec les critères de régularisation réglementés, n'arrivent pas à fournir des preuves jugées suffisantes.

- **Risque d'augmenter les manifestations de xénophobie** : les irréguliers sont présentés comme des obstacles à l'insertion sereine (sic) des réguliers et ils destabiliseraient l'économie et le pacte social ; même les Français qui vont chercher épouse à l'étranger (que le plan semble caractériser comme "leur pays d'origine") sont désignés du doigt comme si, quelque part, ces Français n'étaient pas "de ce pays d'origine" qu'est la France. La politique d'immigration sous-jacente à ce plan et aux annonces qui l'ont suivi ces derniers jours, risque de renforcer, à nouveau, les égoïsmes nationaux, et va jeter sur les étrangers la responsabilité des maux, des peurs et des angoisses dont souffre notre société.

- **Renforce les mesures et les moyens répressifs** : mise en place d'un comité interministériel (Intérieur, Justice, Cohésion sociale, Finances) de contrôle de l'immigration, avec un secrétaire général qui animera un service public de l'immigration, création d'une véritable police de l'immigration avec un renforcement du nombre d'agents y compris dans les départements, accélération des reconduites avec des objectifs précis, revus maintenant à la hausse.

- **Laisse dans l'ombre les responsabilités des pays riches** dans l'aggravation des situations et des facteurs qui poussent au départ tous ces hommes et ces femmes : stagnation économique de leurs pays, augmentation des conflits violents (le Togo et la Côte d'Ivoire en sont la récente et tragique illustration), recul du développement et de la démocratie, étranglement par la dette, baisse de l'aide publique au développement (nous sommes bien loin des objectifs du Millénaire et des 0,7% de l'APD), ventes d'armes, exploitation des matières premières et attrait sélectif de main d'œuvre qualifiée dont nos économies riches auraient besoin et dont on disposerait la volonté. Les propositions positives de renforcement de la qualité de l'aide au retour ne peuvent pas tenir lieu d'alternative à cette responsabilité occultée. ►

- **Rend plus difficile l'octroi du statut de réfugié**, par l'introduction de critères d'analyse des demandes au-delà de ce que prévoit déjà la loi : renforcement des contrôles de l'hébergement (pas de l'augmentation des places en Cada) par l'imposition faite aux demandeurs d'engager les démarches administratives dans les départements de résidence ; examen des dossiers en procédure prioritaire et attribution sous condition des prestations sociales si refus de l'hébergement proposé (sait-on à combien de milliers de demandeurs d'asile on n'a jamais proposé un seul lieu d'hébergement ?) ; adoption d'une liste de pays tiers sûrs et d'asile interne dans les pays en crise où la France seule – en dehors de toute décision européenne - considérera qu'il n'y a aucune persécution.

- **Ne reconnaît pas que l'économie française utilise**, de manière évidente, **la main d'oeuvre des personnes en situation irrégulière** comme une sorte de délocalisation sur place des bas salaires et des bas coûts de production.

- **Vide de son sens la notion d'intégration**, permettant que l'on admette que l'insertion sereine, la cohésion sociale et l'économie du pays ne sont mises en danger que par le communautarisme, l'immigration irrégulière, les jeunes français nés en France d'une famille immigrée. Par une expression ambiguë et malheureuse, le plan pourrait laisser croire que ces jeunes seraient d'un autre pays d'origine. Jusqu'à quand va-t-on les considérer comme des étrangers ?

- **Permet de croire que la France est le pays au monde qui accueille le plus de demandeurs d'asile**, laissant planer la confusion entre réfugiés qui déposent une demande de statut et réfugiés qui affluent par milliers ou millions dans les pays pauvres d'Afrique, d'Asie et du Moyen Orient.

- **Renforce la peur des personnes en situation irrégulière**, les remettant au silence et les forçant à se cacher davantage, à dépendre de plus en plus des filières de marchands de sommeil et de donneurs de travail clandestin, à ne plus envoyer à l'école leurs enfants.

Paris, le 13 juin 2005

L'équipe du Service National de la Pastorale des Migrants

NB :

- Ces quelques notes, rédigées pour aider les équipes de la pastorale des Migrants à une lecture du plan, peuvent ouvrir à une recherche :

- sur les facteurs de migration et d'exil,
- sur les mécanismes de l'économie parallèle et l'utilisation de la main d'oeuvre irrégulière,
- sur la politique internationale de la France, l'application des lois sur l'asile et la maîtrise de l'immigration,
- sur les politiques européennes et les "travaux parallèles" de groupes informels et à géométrie variable (G 5 des ministres de l'intérieur, par exemple...).

- Le document "**Quand l'étranger frappe à nos portes**" peut contribuer à la compréhension de certains de ces aspects.

- Ces notes peuvent être lues à la lumière de l'éditorial du Courrier de la Pastorale des Migrants n° 69 signé par l'équipe du Service National de la Pastorale des Migrants : "**L'inacceptable déshumanisation de la personne en situation irrégulière**".